

## Travailler plus pour... pas grand chose !!!

Sourd aux demandes des organisations syndicales, le ministre de la Fonction Publique poursuit son entreprise de démolition du pouvoir d'achat des fonctionnaires en offrant quelques « cadeaux » de Noël sans lendemain (et sans commune mesure avec les cadeaux fiscaux offerts par le gouvernement aux catégories sociales les plus aisées).

### - Prime aux agents bloqués en fin de grade ou de corps

Mais attention cela ne concerne que les agents ayant atteint le sommet de leur grade depuis plus de 5 ans, et seulement les catégories A et B (les agents de catégorie C gagnent déjà beaucoup trop... !).

Surtout, cela ne va pas débloquent les carrières et le pouvoir d'achat de ces agents restera soumis au bon vouloir de décisions ponctuelles, unilatérales et inefficaces.

### - Paiement des jours de congés ou de RTT (s'il vous en reste...)

Personne n'est dupe : cette mesure éphémère n'est pour le gouvernement qu'un pas de plus vers la remise en cause des 35 h dans la fonction publique.

La nécessité est la création des emplois indispensables (contrepartie délaissée dans la mise en place des 35 h) afin de permettre à tous les agents de prendre l'intégralité de leurs congés dans la sérénité et de faire face à toute la charge de travail. Cette absence de créations d'emploi laisse sur le carreau toutes les personnes frappées par le chômage.

Bien sûr, pour les agents ayant du mal à boucler les fins de mois, cet argent sera le bienvenu. Mais qu'en sera-t-il, dans les mois à venir, une fois cette prime dépensée ? La somme sur la feuille de paye n'aura pas changée, au contraire des étiquettes de prix qui continuent leur envolée, surtout sur les produits alimentaires de première nécessité.

De plus, les montants forfaitaires vont générer une rémunération, le plus souvent, inférieure à l'équivalent d'une journée de travail !

pour la catégorie A, 125 € brut la journée soit 16,16 € / h

pour la catégorie B, 80 € soit 10,34 € / h

pour la catégorie C, 65 € soit 8,40 € / h (soit moins que le SMIC qui est à 8,44 €)

*NB : nous avons calculé ces montants horaires sur la base d'une journée de travail de  $7h \frac{3}{4}$  (cycle hebdomadaire de 38 h 40 en 5 jours, le plus usité au CNRS)*

**POUR UNE VERITABLE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT : EXIGEONS**  
**L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, VERITABLE GAGE D'UNE**  
**REVALORISATION DU TRAVAIL, LE DEBLOCAGE DES CARRIERES ET LA**  
**REFONTE DE LA GRILLE INDICIAIRE**